HKS Histoire (A. Marchant, 2024-2025)

Chapitre 3 : Une décennie incertaine : victoire à l'usure pour le régime républicain (1871-1879)

Rappelons le contexte : le jeune et immature régime républicain se retrouve accaparé lors des Législatives de février 1871 par une écrasante majorité de partisans de la monarchie, faisant des républicains des gens minoritaires dans leur propre régime, un peu comme en 1848 quand le parti de l'Ordre puis les bonapartistes s'étaient emparés du pouvoir (par les élections, initialement). Mais la Restauration n'aura finalement pas lieu, pas plus qu'un retour à l'Empire ou un nouveau coup d'Etat mais il faudra près de dix ans pour que les républicains reprennent le contrôle de leur propre régime. Ce qui est définitivement acté en 1879, année du « triomphe de la République ». C'est l'histoire de cette décennie incertaine, « terrible » ; de ce « régime de Versailles », que nous allons retracer dans ce chapitre. Mais il s'agit aussi d'une décennie charnière dans l'histoire longue du pays, car elle marque pour de bon la transformation de la France, de tradition monarchique et autoritaire, en une authentique République parlementaire et démocratique.

Nous allons examiner, dans une partie plus longue, les différentes étapes de la difficile institutionnalisation de la IIIe République et de la (dernière) grande bataille politique engagée entre les républicains et les monarchistes (I). Puis examiner la politique étrangère (II) pour voir comment la France envisage-t-elle le redressement après la défaite de 1870, puis l'économie pour constater que la rupture de 1870 n'a pas totalement arrêté la dynamique de modernisation, malgré les conséquences économiques de la guerre et le début de la grande dépression européenne en 1873 (III).

I/ Un nouveau régime très indécis : vers la restauration monarchique ou la république parlementaire (1871-1879) ?

A/L'impossible Restauration (1871-1875)

1/ La « République de Thiers » (1871-1873)

La configuration politique initiale. Thiers est chef du pouvoir exécutif de la République française : malgré ses propos en faveur de la République conservatrice, il a aux yeux de la plupart des républicains un passé de monarchiste orléaniste et cultive des phrases très ambigües sur l'avenir du régime. Les monarchistes veulent quant à eux la Restauration : l'Assemblée abroge d'ailleurs la loi d'exil qui interdisait aux prétendants Bourbons et Orléanistes au trône de séjourner en France. Du coup, rentrent le comte Henri de Chambord, héritier de la maison Bourbon, petit-fils de Charles X destitué en 1830, et le comte de Paris, Philippe d'Orléans, héritier de la branche des Orléans, petit-fils de Louis-Philippe. Pour ménager cependant les républicains de la Chambre, Jules Grévy est désigné Président de celle-ci. En réprimant la Commune, Thiers a réussi à rallier à lui une grande partie de l'opinion publique en province. Il parle alors de « République conservatrice », même s'il s'engage à rester toujours neutre par rapport à la question du régime dans la lignée du pacte de Bordeaux. De même, les républicains modérés et même radicaux se démarquent clairement de la Commune : la République qu'ils défendent ne sera pas révolutionnaire. Du coup, l'idée de République effraye moins qu'auparavant. Et les

monarchistes n'osent rien faire de concret tant que Thiers dirige le pays. Malgré ses formules ambiguës sur l'avenir, sa gestion de l'après-guerre est en effet exemplaire.

Les réformes de Thiers. Thiers, qui a signé la paix à Francfort le 10 mai 1871, s'emploie à payer le plus rapidement possible l'indemnité de guerre, afin de permettre la libération du territoire national. Il lance, par la loi du 20 juin 1871, un grand emprunt public. La confiance est au rendez-vous : dans la seule journée du 27 juin, l'emprunt réunit près de 4,5 milliards de Francs, versés par 332 000 souscripteurs, soit 2.5 fois le montant escompté. La France peut donc payer son premier milliard en 1871 et propose, par un accord signé le 13 octobre à Berlin, d'anticiper les versements suivants, ce qui accélère la libération. Le gouvernement fait également appel à des souscripteurs étrangers. Il parvient à lever plusieurs milliards en s'appuyant sur un consortium de banquiers menés par la famille Rothschild : Thiers a la confiance des milieux d'affaires depuis l'époque de la monarchie de Juillet. En 1873, la dette de guerre est déjà réglée. Les Allemands quittent alors le territoire entre juillet et septembre. L'occupation est terminée : encore un gage de popularité pour Thiers. Thiers modernise également le pays : réforme des conseils municipaux avec élection du maire, des conseils généraux de département. Il renforce l'armée, mais abolit la garde nationale en 1872, sous la pression des monarchistes, en souvenir de la Commune. Il applique une politique économique de libre-échange qui fait se relever rapidement l'économie. Thiers réintroduit de la centralisation administrative, pour limiter les risques centrifuges constatés avec les épisodes « communards ». Le gouvernement augmente le tarif douanier et crée un nouvel impôt en janvier 1872. La « République de Thiers » s'attèle avec succès à la réorganisation de l'armée. Une loi en juillet 1872 fixe la conscription obligatoire (mais le tirage au sort et la dispense partielle sont cependant reconduites). Thiers met aussi l'armée au pas, devant les excès commis pendant la semaine sanglante. Le principe républicain de soumission de l'armée au pouvoir civil est signifié lors d'une revue militaire le 29 juin 1871. L'armée, représentée par Mac Mahon, s'incline devant Thiers et Grévy.

Vers un régime résolument parlementaire. Mais qu'en est-il des avancées constitutionnelles? Le 2 juillet 1871, des élections législatives complémentaires sont organisées pour pourvoir 114 sièges vacants. La tendance s'inverse alors par rapport à février : les républicains raflent une centaine de sièges. La République (puisque c'est le nom du régime) a montré qu'elle n'était pas belliqueuse, révolutionnaire, dangereuse. Gambetta fait son grand retour, élu dans trois départements et il choisit celui de la Seine. Cependant, les républicains n'ont toujours pas de majorité. Ils siègent à la Chambre dans deux groupes qui rapidement se distinguent : l'Union Républicaine derrière Gambetta, et la gauche républicaine (un peu plus ... à droite) derrière Ferry et Grévy. Le gouvernement est toujours provisoire. Le 31 août 1871, est votée la loi Rivet, dite « Constitution Rivet » (à l'initiative du député Jean-Charles Rivet). La loi introduit un peu de stabilité dans ce qui est toujours provisoire – Thiers parle d'un « essai loyal » qu'il faut accorder à la République - et donne à Thiers le titre solennel de « Président de la République » (à la fois chef d'Etat et de gouvernement). L'Assemblée se déclare Constituante. Chacun des actes du président doit être contresigné par un ministre. Thiers doit tenir informé le président de l'Assemblée nationale. Mais, en dépit de ces avancées confortant la forme républicaine du régime, les monarchistes ne s'avouent pas vaincus. Ils entrent alors progressivement en confrontation avec Thiers qui, peu

à peu, confirme sa posture républicaine. Comment expliquer cette conversion de Thiers? Ce dernier reste en fin de compte orléaniste dans ses valeurs. « La République sera conservatrice ou ne sera pas » : pour simplifier, ce qu'il souhaite c'est le régime de Louis-Philippe, mais sans le roi, à savoir un régime s'appuyant sur les classes possédantes, la bourgeoisie, les milieux d'affaires, les banques et de solides institutions parlementaires. Son ami Lucien-Anatole Prévost-Paradol avait publié en 1868 un essai intitulé *La France nouvelle*, dont Thiers partageait les vues. L'auteur y soutenait qu'un gouvernement démocratique et libéral pouvait prendre aussi bien une forme républicaine que monarchiste. Donc finalement peu importe. Et Thiers déclare le 8 juin 1871 devant l'Assemblée : « ce qu'on m'a livré, ce que j'ai accepté en dépôt, c'est la République. Je ne trahirai pas la République! L'avenir que vous avez voulu lui réserver, c'est celui de la monarchie, je ne ferai rien contre cet avenir ; cet avenir ne me regarde pas, c'est le présent seul qui m'impose des devoirs. Si l'on précipitait les solutions, on rejetterait la France dans la guerre civile immédiate ». Le 26 décembre 1871, Thiers reprenait la formule de « l'essai loyal » et déclarait à son propos : « il faut le faire loyal, il ne faut pas être des comédiens qui essaieraient d'une forme de gouvernement avec le désir secret de la faire échouer ».

Thiers se prononce (enfin) pour la République. Mais la République de Thiers n'est pas celle des autres républicains qui ont par ailleurs le vent en poupe car de nouvelles élections complémentaires en janvier 1872 ont encore apporté 15 députés républicains sur les 17 sièges à pourvoir. Plus trois sièges encore aux partielles de juin 1872, et six encore aux partielles d'octobre 1872. Mais Gambetta se rapproche progressivement de Thiers à mesure que ce dernier semble se prononcer pour la République. Il défend, dans le discours de Grenoble du 26 septembre 1872 par exemple, la vision d'une République méritocratique, basée sur l'avènement des « couches sociales nouvelles », face aux notables monarchistes imbus de leur naissance. Une vision qu'il délivre aussi dans son journal La République française, créé en novembre 1871, qui tire jusqu'à 120 000 exemplaires à la fin de la décennie. En face, la majorité monarchiste cherche à se débarrasser de Thiers, rendu responsable de la montée du camp républicain. La rupture est consommée le 13 novembre 1872 : Thiers déclare à l'Assemblée que la « République existe, elle est le gouvernement légal du pays », « vouloir autre chose serait une nouvelle révolution, et la plus redoutable de toutes. Ne perdons pas notre temps à la proclamer, mais employons-le à lui imprimer ses caractères désirables et nécessaires ». Le Président est « convaincu que le retour à la monarchie est impossible ». Après ce discours de novembre 1872, les monarchistes estiment donc que le pacte de Bordeaux est rompu, et à leurs dépens. Le camp monarchiste est divisé mais il a quand même un chef : le duc Albert de Broglie qui lance des attaques de plus en plus nettes contre Thiers à la Chambre. Il est lui-même orléaniste mais il représente les intérêts de tous les monarchistes. Le camp se soude derrière lui, pour tenir tête au Président Thiers. En plus les bonapartistes, comme Eugène Rouher, se rapprochent des monarchistes : ils espéraient un éventuel retour de Napoléon III (techniquement, l'Empereur n'a jamais abdiqué), mais le 7 janvier 1873, Napoléon III meurt dans son exil londonien. Le prince impérial ne semble pas vouloir porter la cause de son père, lui qui s'apprête à partir en Afrique du Sud combattre les guerriers zoulous aux côtés des Britanniques.

L'offensive des monarchistes. Le camp monarchiste passe donc à l'action. De Broglie exige que Thiers désavoue le discours de Gambetta sur les couches sociales nouvelles, considérant que « la nouvelle couche sociale dont vous annoncez la venue, nous l'avons vu à l'œuvre un jour fameux : le 18 mars 1871! », allusion nette à la Commune. Le 21 décembre 1872, une loi votée par les monarchistes restitue à la famille d'Orléans les biens confisqués depuis 1852. Puis ils tentent de bâillonner Thiers. Le 13 mars 1873, l'Assemblée vote la « loi chinoise », surnommée ainsi tant elle est compliquée. Elle est appelée aussi « Constitution Broglie ». Elle vise à instaurer une Chambre haute, à encadrer le pouvoir d'intervention du chef de l'Etat (qui ne pourrait plus s'exprimer devant l'Assemblée sauf à l'occasion de séances spéciales), et à réformer le mode de scrutin. La « loi chinoise » est une loi de circonstance tournée contre Thiers qui ne peut désormais répondre directement à une question posée : il doit attendre un jour et revenir... Mais elle est aussi bien plus que cela : elle définit les relations entre l'Assemblée nationale et le Président de la République. Elle affirme une conception parlementaire plus que présidentielle du futur régime. Elle traduit une volonté d'avancer sur l'épineux dossier constitutionnel toujours en suspens depuis deux ans. Le 17 mars, Grévy démissionne et c'est un Orléaniste, Louis Buffet, qui lui succède à la présidence de la Chambre. Mais c'est un vieux rival de Thiers. Puis vient la chute, tant attendue par les monarchistes, de ce dernier.

La chute de Thiers. Le 23 mai 1873, la majorité vote une motion de défiance, à l'initiative du duc de Broglie, considérant que Thiers, devenu républicain, se rapproche des républicains radicaux. Elle exige que Thiers se prononce pour une « politique résolument conservatrice ». Thiers, en vertu de la loi chinoise, ne peut pas répondre le jour-même. Il doit revenir le lendemain, le 24, pour tancer les monarchistes. Il refuse de se plier à la motion et rappelle ses engagements clairement républicains : « on n'occupe pas le trône à trois, la République est le régime qui nous divise le moins ». L'Assemblée lui retire la confiance, considérant que le « pacte de Bordeaux est rompu », par 362 voix contre 331. Thiers démissionne avec fracas pour montrer sa colère - il aurait certes pu dissoudre l'assemblée - mais il est convaincu qu'on va le rappeler très vite, tant il est devenu indispensable pour le pays... Calcul erroné, il est à peine parti que le duc de Broglie lance le processus d'élection d'un nouveau Président de la République. Les députés républicains boycottent le scrutin. Par 390 voix sur 391, le maréchal de Mac Mahon est élu Président de la République. Thiers ne sera jamais rappelé jusqu'à sa mort en 1877. Au-delà de la volonté des monarchistes de se débarrasser de lui, on peut dire qu'il a aussi chuté en raison de son orgueil, de sa mégalomanie et de son manque de respect pour les usages parlementaires et gouvernementaux. La « République de Thiers » fut aussi un épisode que l'intéressé, resté le personnage avide de pouvoir qu'il a toujours été, a cherché à faire durer le plus possible pour jouir du pouvoir exécutif étendu que les circonstances l'avaient amené à exercer.

2/ Le Président Mac Mahon et « l'Ordre moral » (1873-1875)

Un nouvel exécutif. Le maréchal Patrice de Mac Mahon, duc de Magenta, est un bien curieux Président de la République. C'est un authentique monarchiste légitimiste, qui conçoit son mandat comme une préparation de la Restauration. Mais il choisit dans l'immédiat de se comporter, par devoir, comme le chef d'Etat juridiquement irresponsable d'un régime parlementaire. Il ne souhaite d'ailleurs pas venir débattre devant

l'Assemblée – il ne le peut de toute façon plus avec la loi chinoise, instituant une tradition qui va perdurer jusqu'à Nicolas Sarkozy - et laisse la voix libre au vice-président du Conseil (poste crée par la loi Rivet en 1871, mais Thiers n'en avait cure) qui devient dans les faits un authentique Président du Conseil, Mac Mahon ne s'estimant pas compétent pour déterminer la politique du gouvernement. Ce chef de gouvernement sera le duc Albert de Broglie. Devant la neutralité présidentielle, de Broglie forme un gouvernement monarchiste avec 5 orléanistes, 2 légitimistes et un bonapartiste. Il lance une politique d'« Ordre moral » : il s'agit de redresser la France avec l'aide de Dieu et avec l'appui des honnêtes gens. Mac Mahon l'a dit littéralement dans son message à l'Assemblée : « Avec l'aide de Dieu, le dévouement de notre armée, qui sera toujours l'armée de la loi, l'appui de tous les honnêtes gens, nous continuerons ensemble l'œuvre de libération du territoire et le rétablissement de l'ordre moral dans notre pays ; nous maintiendrons la paix intérieure et les principes sur lesquels repose la société », autrement dit la tradition, catholique et monarchiste.

La politique d'ordre moral. La relance du projet monarchiste s'inscrit pleinement dans le contexte de l'ordre moral. Il s'agit d'une politique ultra-religieuse, capable d'unifier les droites et les sensibilités monarchistes. Dans le contexte de la Défaite, on recherche toujours l'expiation des péchés dans une rhétorique manichéenne du Bien contre le Mal. La défaite puis la Commune furent des punitions divines d'un pays qui s'était trop détourné de Dieu. Les processions et les pèlerinages se multiplient à l'été 1873. « Sauvez Rome et la France, au nom du Sacré-Cœur (de Jésus) » chantent les pèlerins à Lourdes ou au Mont Saint-Michel. Plus de cent députés participent au pèlerinage de Paray-le-Monial : le baron de Belcastel y déclare : « Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, très Sacré-Cœur de Jésus, nous venons nous consacrer à Vous, nous et nos collègues ». L'Eglise est réhabilitée comme instrument de contrôle social. La construction de la basilique du Sacré Cœur à Montmartre, déclarée d'utilité publique, est votée comme un « vœu national » par l'Assemblée, le 11 juillet 1873. Il s'agit d'« effacer les crimes qui ont mis le comble à nos douleurs ». La première pierre est déposée le 16 juin 1875. L'édifice sera achevé en 1914 seulement, et consacré en 1919. Les légitimistes les plus intransigeants défendent l'instauration d'un gouvernement de l'Eglise ; un régime autoritaire et théocratique. Il s'agit, pour les partisans de l'Ordre moral, de revenir aux fondamentaux de la France, de tourner la page du péril révolutionnaire / rouge, et d'oublier la « fête impériale » de l'ère Napoléon III, souverain libertin et léger : il faut désormais de l'austérité et de la morale. Les horaires des débits de boisson sont réduits, les journaux sont surveillés, avec retour de la censure. L'histoire semble se répéter, mais avec quelques différences. L'Ordre moral rappelle en effet la politique du parti de l'Ordre dans les mois qui ont suivi les journées de juin 1848. Le gouvernement s'appuie sur le sentiment ultramontain, c'est-à-dire l'attitude favorable au pape et critique envers l'Etat italien. Le régime s'appuie sur le mouvement des congrégations : les Assomptionnistes qui encouragent la prédication, les missions évangéliques au sein de la population. Les enterrements civils sont interdits, des postes d'aumôniers militaires sont créés dans l'armée.

Résistances républicaines. Les républicains sont marginalisés mais ils ne perdent pas espoir : dès le printemps 1871, Gambetta parcourt le pays, se présente comme le « commis voyageur de la démocratie » et fait de grands discours pour convaincre les paysans que l'avenir appartient à la « vraie » République. Mais la

politique du gouvernement de Broglie se dresse toute entière contre les républicains, assimilés à l'ennemi radical. Les leaders républicains sont harcelés par l'autorité administrative, par la force publique, par le pouvoir judiciaire. Les moyens de propagande sont menacés, les locaux de réunion politique surveillés. Une épuration touche la haute administration de l'Etat, le corps diplomatique, les milieux universitaires. Une vingtaine de préfets sont destitués. Arthur Ranc, député de Lyon proche de Gambetta, perd son immunité parlementaire. Il est condamné à mort par contumace pour sa participation à la Commune et doit s'enfuir à Bruxelles. Les journaux républicains sont la cible de mesures d'interdiction qui reposent sur des lois datant de l'Empire et des dispositions de l'état de siège de 1870-1871. Une loi du 20 janvier 1874 confie au chef de l'Etat et aux préfets le pouvoir de nommer les maires dans toutes les communes, y compris en les choisissant en dehors du conseil municipal élu. Dans le « Midi rouge », les figures de Marianne et les bustes de la République sont retirés de nombreuses mairies.

Les deux camps monarchistes irréconciliables ? Dans ce contexte réactionnaire, la Restauration se prépare. Mais si les monarchistes sont unis dans le combat antirépublicain et pro-Eglise, ils sont divisés sur le choix de l'héritier : Henri de Chambord ou Philippe d'Orléans ? Il y a de grandes difficultés à se mettre d'accord : les valeurs ne sont pas tout à fait les mêmes non plus. Les légitimistes, héritiers de la tradition ultra, surnommés les « chevaux-légers », sont partisans du retour en arrière, en reniant le plus de symboles possibles de la Révolution. Chambord est particulièrement intransigeant sur les principes et symboles de l'Ancien Régime : « ma personne n'est rien, mon principe est tout » aime-t-il à rappeler. Les Orléanistes se rattachent à la formule de la monarchie parlementaire et libérale, plus proche des positions de Thiers. Quand soudain, le 5 août 1873, le consensus est enfin trouvé. Le prétendant orléaniste reconnait Henri d'Artois, comte de Chambord comme « représentant du principe monarchique de la France ». Il sera donc le prochain souverain sous le nom d'Henri V. N'ayant pas d'enfants, le trône reviendra ensuite à un Orléans. Il n'y a donc plus d'obstacle à la Restauration sur les modalités de laquelle la majorité s'accorde : l'Assemblée votera le retour du roi et ce dernier accordera une Constitution (ou une Charte) au pays. Mais au dernier moment, Henri de Chambord se braque à nouveau sur la question du drapeau : il ne veut pas du tricolore et veut le drapeau blanc de la monarchie. Dans une lettre du 27 octobre 1873, il parle de la « France éternelle qui ne veut pas périr, car le Christ aime encore ses Francs ». Cette obstination fait peur aux Orléanistes et l'accord est rompu. Les bonapartistes rompent avec les monarchistes et font à nouveau cavaliers seuls. Dans le même temps, les républicains, unifiés dans leur résistance à l'Ordre moral, remontent dans l'opinion : le pays semble lassé par tant de divisions, de querelles stériles et de mesures autoritaires et cléricales. La restauration a échoué et Henri de Chambord part en Autriche où il mourra en exil en 1883.

Une seule solution : temporiser. Mais les monarchistes ne s'avouent toujours pas vaincus. Le duc de Broglie trouve une solution pour gagner du temps : prolonger les pouvoirs de Mac Mahon pour l'instant non-définis dans le temps. En novembre 1873, le mandat présidentiel est fixé à 7 ans (après une première proposition à 10 ans), une tradition qui perdurera jusqu'en 2000. La réforme est votée par 383 voix contre 317, les Républicains n'étant pas dupes de la manœuvre et s'y opposant. La loi continue de statuer du caractère provisoire du régime :

« le pouvoir exécutif est confié pour sept ans au maréchal de Mac Mahon, duc de Magenta, ce pouvoir continuera à être exercé avec le titre de Président de la République et dans les conditions actuelles qui pourraient y être apportées par les lois constitutionnelles ». Dans la foulée, une commission est formée pour plancher sur lesdites lois. Les républicains prennent conscience du danger et resserrent les coudes : le Président a désormais un mandat supérieur en durée à celui de la Chambre. Or s'ils sont représentés, quoiqu'en minorité, au sein de cette dernière, le Président demeure un partisan de la monarchie. Ils accentuent donc leur pression sur le gouvernement de Broglie, lui-même pris à partie par les légitimistes qui se considèrent désormais les victimes de la politique orléaniste. Ils associent même leurs voix aux républicains pour provoquer la chute du gouvernement le 16 mai 1874, quand de Broglie échoue, par 388 voix contre 317, à faire voter la constitution d'une deuxième chambre parlementaire. Mac Mahon tranche alors entre les forces politiques en présence en nommant un militaire : le général de Cissey, qui sera chef de gouvernement jusqu'en mars 1875. Mais la chute du duc entraîne aussi la sortie de la politique d'Ordre moral. Au final, plus la République « dure » par défaut, plus elle devient durable... Et un horizon plus que possible pour beaucoup de Français qui sont lassés des querelles dynastiques et des groupes politiques d'un autre âge.

B/Les lois constitutionnelles de 1875, « Constitution » par défaut de la République

1/ Organiser le régime

Trouver un compromis institutionnel. L'Assemblée avait été élue pour 5 ans et le temps passe. Elle décide alors de voter une série de trois lois constitutionnelles, pour organiser les pouvoirs publics car le provisoire ne peut durer éternellement... Elles sont en discussion depuis fin 1873. Une aile libérale se dégage parmi les députés avec le temps, qui commence à envisager d'autres portes de sortie devant l'impasse de la Restauration. Une « coalition des centres » se forme alors, avec des Orléanistes et des Républicains modérés. En juillet 1874, le député républicain conservateur Auguste Casimir-Perrier avait pris l'initiative de demander formellement l'ouverture des travaux sur la future Constitution. Mais le paradoxe historique des « lois constitutionnelles » de 1875 est qu'elles étaient censées être provisoires, mais avec le temps elles vont durer. Elles font faire office de constitution par défaut. La IIIème République reposera donc pendant 65 ans sur une sorte de « constitution incomplète », sans qu'on ne prenne jamais la peine d'ajouter un Préambule ou une déclaration des droits.

Une victoire symbolique des républicains: l'amendement Wallon. L'idée des parlementaires est de stabiliser le régime autour d'institutions neutres. Mais il ne faudra pas trancher entre république ou monarchie pour l'instant, pour se fermer des portes pour l'avenir. Les institutions devront convenir aussi bien à une monarchie parlementaire qu'à une république parlementaire. Dans le même temps, l'idée républicaine a progressé dans l'opinion, le rapport de force entre les deux camps ou types de régime possible s'est sans doute égalisé. Les élections aux conseils généraux et municipaux de l'automne 1874 ont encore conforté une progression républicaine. Gambetta, par ses interventions à la tribune, marginalise les partisans des anciens régimes, les légitimistes comme les bonapartistes. Le débat constitutionnel et le vote des lois préparées en commission s'ouvre le 5 janvier 1875, au lendemain de la « trêve des confiseurs » (une expression née à l'époque

pour désigner la vacance parlementaire au moment de Noël). Les premiers articles des lois constitutionnelles sont votés : le premier confirme le principe parlementaire. Il y aura par ailleurs deux chambres à ce régime. Le deuxième fixe les modalités de l'élection du chef de l'Etat : « le Président de la République est élu à la majorité des suffrages par le Sénat et la Chambre Ce dernier est appelé « Président de la République » : si la loi Rivet n'avait été que de circonstance, l'expression prend ici une valeur constitutionnelle durable. L'apparition de cette expression est une victoire plus que symbolique pour le camp républicain. On la doit au député du nord Henri Wallon, républicain conservateur et historien de la Révolution française. Il a rajouté les termes dans un amendement adopté in extremis, à une voix près : 353 contre 352. Le camp monarchiste avait pourtant mobilisé ses troupes mais un seul parlementaire manquait à l'appel, immobilisé par une vilaine colique. C'est donc par un problème de digestion que la IIIe République entre dans l'histoire en s'enracinant comme régime durable. La forme républicaine du régime n'a été acquise qu'à une voix de majorité : le régime portera longtemps la marque de cette fragilité originelle.

Un pouvoir exécutif « régalien ». A partir du 2 février 1875, l'Assemble vote les autres articles (14 au total) du projet des lois fixant l'organisation des pouvoirs publics, définitivement adopté le 25 février 1875. Les autres dispositions sont moins problématiques que l'article 2 et la question de l'amendement Wallon. Car, hormis pour ce dernier, le texte est réellement de synthèse entre les deux camps, monarchistes orléanistes et républicains modérés. On peut le voir d'abord aux pouvoirs du Président. Ils sont sur le papier relativement forts : le Président a l'initiative des lois, prérogative qu'il partage à égalité avec le Parlement. Il contrôle le Législatif par un droit de dissolution de la Chambre des députés. Il s'agit là d'un pouvoir régalien, autrement dit un pouvoir de Roi. Sous la Restauration et sous la monarchie de Juillet, Louis XVIII, Charles X et Louis-Philippe avaient le pouvoir de dissoudre la chambre. On sait ce qu'il en a coûté à Charles X en 1830. Sous la Ilnde République, dans la Constitution de 1848, le Président n'avait pas ce pouvoir, et ce fut d'ailleurs l'une des raisons du coup d'Etat de Louis-Napoléon Bonaparte en 1851. Le pouvoir de dissolution du Législatif par l'Exécutif ne faisait jusqu'alors pas du tout partie de la culture républicaine du XIXe. C'est donc c'est une concession faite aux monarchistes orléanistes. Ce qui prouve que le système des lois constitutionnelles peut toujours servir de base à une restauration orléaniste à laquelle certains croient toujours.

La place du Parlement dans les institutions. Le Parlement est assez central dans les institutions, élu au suffrage universel : il a l'initiative des lois et les ministres sont responsables devant lui ; nous sommes donc bien dans un régime parlementaire. Mais le Parlement est composé de deux chambres : une chambre des députés et un Sénat. La Ilème République était un régime monocaméral, à assemblée unique. Il faut remonter à la monarchie de Juillet pour trouver un Sénat, appelé alors Chambre des Pairs, comme sous la Restauration auparavant. La culture politique monarchique est bicamérale : il faut une chambre haute pour tempérer les ardeurs de la chambre basse, constituée en principe de nobles ou de notables conservateurs, partisans naturels de l'autorité. L'existence d'un Sénat est donc une autre concession faite aux Orléanistes. Mais il s'agit aussi d'un régime très modéré, avec beaucoup de contre-poids : d'un côté, la chambre est élue au suffrage universel et elle a l'initiative des lois (concession républicaine), mais de l'autre un Sénat (concession monarchiste) qui la

contrôle. D'un côté, le Parlement a beaucoup de droits et de l'autre le Président peut le dissoudre. Le texte constitutionnel est bien fait pour satisfaire tout le monde. Le 24 février, une autre loi (la seconde loi constitutionnelle) a précisé les modalités de constitution du Sénat de 300 membres, à la suite d'un accord négocié par Henri Wallon avec les chefs de centre-droite et de centre-gauche. Les sénateurs seront élus au suffrage indirect avec prépondérance des communes rurales, jugées plus conservatrices. Les Républicains rechignent mais sont contraints d'accepter le compromis : Gambetta peste toute de même en déclarant que « livrer le suffrage universel, c'est livrer la République ». Une troisième loi constitutionnelle est votée le 16 juillet, adoptée à une forte majorité de 526 voix contre 93. Elle précise le fonctionnement des deux Chambres et la publicité des débats. Elle précise bien que le Président de la République ne peut communiquer avec le Parlement que par messages. Le Président a le droit de ne pas tenir le Parlement au courant de certains sujets diplomatiques en rapport avec l'intérêt et la sécurité de l'Etat. Les Républicains les plus radicaux sont mécontents de ces pouvoirs excessifs : Louis Blanc déclare « nous avons un roi, sans l'hérédité ». On notera enfin que le Parlement et le gouvernement siègent toujours à Versailles : Paris est toujours considérée comme une ville trop dangereuse sur le plan politique.

2/ La lutte pour l'interprétation des lois (1875-1877)

L'évolution par la coutume et les pratiques. Ces lois sont cependant transformables à l'avenir. L'article 8 ouvre la possibilité de la révision constitutionnelle. Rien n'est donc encore totalement tranché dans le débat entre monarchie et république. Aucune porte n'est fermée pour le moment et tout dépendra de l'évolution du rapport de forces politique à venir, bientôt saisi par le jeu des élections générales à l'horizon 1876. Républicains et monarchistes se lancent dans la bataille électorale et tentent de convaincre l'opinion. En quelque sorte, les républicains vont devoir conquérir la République stabilisée et l'arracher des mains des monarchistes. Ce n'est qu'à l'usage que la « Constitution » de 1875 deviendra une Constitution républicaine, au terme d'une « évolution coutumière » (René Rémond). Toutefois il ne s'agit pas d'une Constitution qui donne un sens. Les textes n'énoncent aucun principe général, aucune pensée de la loi et du droit. Ils ne proposent qu'une organisation des pouvoirs et des institutions, et encore il y avait des points obscurs non-clarifiés sur la charge de Président du Conseil par exemple. Mais le flou aura sur le long terme bien des qualités : l'absence de préambule fixant les principes fondamentaux des lois de la République allait obliger le Législateur, le pouvoir judiciaire, les corps constitués (comme la magistrature), les citoyens, les penseurs, etc. à élaborer ou à contribuer à de tels fondements, à partir des valeurs de liberté, de justice et de vérité. Les lois de 1875 forment une « Constitution » malléable qui appelle au travail politique de chacun en quelque sorte.

Les élections législatives de 1876. La ratification politique survient avec les Législatives des 20 février et 15 mars 1876, gagnées par les républicains. L'élection sénatoriale échappe en revanche à ces derniers, mais de peu (149 sièges contre 151). Des personnalités républicaines comme Victor Hugo y sont élues. La tendance d'ensemble modérée du Sénat réconcilie d'ailleurs cette institution avec les républicains comme Gambetta, considérant qu'elle exerce une « véritable fonction de modérateur des pouvoirs publics ». Mais les Législatives, elles, consacrent la victoire très nette du camp républicain qui obtient enfin la majorité pour la première fois

depuis 1871 (depuis le 4 septembre 1870 pourrait-on même dire). Les tenants de l'Ordre moral sont battus. Et pourtant, par une loi du 30 novembre 1875, les républicains avaient été contraints d'accepter le scrutin uninominal (et non de liste) censé favoriser les notables. Les républicains obtiennent 360 sièges contre 150 pour leurs adversaires (75 bonapartistes, 50 orléanistes, 20 légitimistes). Les bastions républicains sont la capitale, le Nord-Est, le Sud-Est et l'Ouest du Massif central. Le Sud-Ouest s'affirme en revanche bonapartiste et le reste du pays monarchiste. Pour résumer, 4 millions d'électeurs ont voté républicain et 3,2 millions se sont tournés vers les conservateurs. Gambetta et ses collègues ont mené une campagne efficace, autour d'un véritable crédo républicain.

Le rôle de Gambetta. Ce dernier a su mobiliser les foules à chacun de ses discours, se prononçant pour une « République sage, ouverte à tous les hommes de bonne volonté », libérale, très modérément anticléricale (sans pourtant renier les idées du programme du Belleville, évoquant pour l'avenir la séparation de l'Eglise et de l'Etat...). Ses idées méritocratiques s'attirent les bonnes grâces des masses, comme lorsqu'il déclare à Avignon en février 1876 : « Ce sont bien là les auditoires que j'aime, des travailleurs, des paysans, des humbles, chez lesquels le contact de la civilisation n'a en rien altéré la générosité native. C'est pour eux que je combats, que je vais devant moi, c'est pour eux que je parle avec toute mon âme, sans souci du dehors, de la presse, de la sténographie, du beau monde ». Gambetta s'est modéré, libérant de ce fait un espace sur sa gauche. Que vont occuper des républicains radicaux comme Georges Clemenceau, élu à Paris. Les radicaux s'opposent aux lois constitutionnelles et critiquent le régime bourgeois ainsi institué. Toujours est-il qu'au niveau des institutions, la Chambre des députés est républicanisée. Le Président du Conseil devient Jules Dufaure, républicain modéré. Grévy redevient Président de la Chambre des députés. L'élection a permis l'émergence d'une nouvelle génération politique, promise à un bel avenir : Félix Faure, Sadi Carnot... Est-ce pour autant terminé ? La Présidence de la République est toujours occupée par le monarchiste Mac Mahon.... Son sort sera réglé à l'occasion d'une importante crise politique.

C/ « La dernière bataille » : la crise du 16 mai 1877 et ses conséquences (1877-1879)

Cette crise est très importante pour comprendre le fonctionnement ultérieur de la République. La crise du 16 mai, ou plutôt la résolution de la crise à l'automne 1877 va imposer un dogme, une doctrine, une pratique, une manière particulière de faire fonctionner les institutions. Elle va imposer une lecture des textes constitutionnels qui est clairement une lecture « républicaine », consacrant la victoire finale des Républicains au terme d'une décennie politiquement mouvementée.

1/ La crise politique de 1877

A l'origine de la crise. A partir de 1876, la cohabitation entre un Président ultra-conservateur et une Chambre républicaine devient très tendue. Dufaure essaye d'affirmer son autorité de chef de gouvernement en face du Président de la République, mais se retrouve rapidement prisonnier de l'affrontement entre la Chambre et l'Elysée. Les débats sont tendus sur tous les sujets politiques, et pas que sur l'amnistie des communards, défendue ardemment à la Chambre par Clemenceau et au Sénat par Hugo. En revanche, il n'y a pas de grandes

divergences dans le domaine économique, le grand bourgeois libéral Léon Say, petit-fils de l'économiste libéral Jean-Baptiste Say, menant une politique libérale de laisser-faire depuis le ministère des Finances. Dufaure, lassé des querelles, démissionne le 3 décembre 1876, remplacé par le républicain conservateur Jules Simon, ancien ministre de Thiers et professeur de philosophie à la Sorbonne. Mac Mahon l'a nommé parce qu'il était obligé de respecter la majorité de la Chambre mais il le sait rival de Gambetta et espère la confrontation entre les deux hommes. De fait, elle finit par arriver et donne le coup d'envoi de la crise du 16 mai. Le 4 mai 1877, Gambetta fait un discours à l'Assemblée dans lequel il s'attaque à l'emprise de l'Eglise sur la société et dans l'administration de l'Etat, avec une formule qui restera célèbre : « le cléricalisme, voilà l'ennemi ! ». Ce qui déplaît énormément aux monarchistes. Gambetta s'en prend directement à Simon qui n'aurait pas sanctionné les prises de position trop ultramontaines de certains évêques français. Mac Mahon saisit le prétexte, déclarant à Jules Simon qu'il aurait dû intervenir pour faire taire Gambetta. Le 16 mai 1877, Mac Mahon pousse Jules Simon à démissionner.

Le bras de fer entre le Président et la Chambre. La majorité républicaine interprète avec raison l'acte comme un coup de force du Président pour s'opposer à la représentation nationale. Surtout que le Président appelle pour former le nouveau gouvernement... le duc de Broglie, l'homme de l'Ordre Moral et de la tentative de restauration monarchique. Pour les Républicains, il s'agit là du dernier coup de force de la part des monarchistes pour inverser la tendance et essayer de reprendre le contrôle du régime. A l'initiative de Gambetta, la Chambre met en minorité de Broglie, refusant de lui voter la confiance, par le manifeste dit des 363 (députés). Le député Eugène Spuller emploie des termes forts à l'image des enjeux de la crise : « la France veut la République, elle l'a dit le 20 février 1876, elle le dira encore toutes les fois qu'elle sera consultée [...] Nous vous appelons à vous prononcer contre la politique de réaction et d'aventure qui remet brusquement en question tout ce qui a été péniblement gagné depuis six ans ». Mac Mahon investit quand même son nouveau chef de gouvernement. La Chambre proteste. Le Président, en accord avec le Sénat, va alors utiliser ce pouvoir d'inspiration monarchiste que lui donne la Constitution de 1875 : il va dissoudre de force la Chambre. Ce qui provoque immédiatement la tenue de nouvelles élections législatives qui auront lieu le 14 octobre 1877.

La dernière offensive des monarchistes. Pour Mac Mahon et de Broglie, il s'agit d'une occasion pour construire enfin le régime conservateur et autoritaire recherché depuis 1871. Le projet est d'en finir avec la République, en en finissant d'abord avec le parlementarisme. Monarchistes et républicains, comme l'année précédente, se relancent dans la bataille électorale. Les premiers font campagne pour imposer une lecture « monarchiste » des institutions de 1875 : un Président fort, autoritaire, qui domine l'ensemble des institutions. Les seconds font campagne pour une lecture républicaine des institutions, à savoir que le siège de la souveraineté nationale réside dans le Parlement, élu au suffrage universel. C'est du Parlement que procède le gouvernement, et le Président de la République doit se soumettre à la volonté du peuple, et se contenter d'être le garant moral du régime. Les historiens appellent parfois cette période électorale « les Cent Jours de l'Ordre moral » : en effet, le projet de 1873 est de retour, mais juste pour le temps d'une campagne électorale de quelques mois, comme Napoléon avait su en 1815 ressusciter son Empire déchu pour seulement 100 jours. Les

conservateurs et les monarchistes vont tenter par tous les moyens de mettre des bâtons dans les roues des Républicains. Le gouvernement de Broglie, par le truchement du ministre de l'Intérieur Oscar Bardi de Fourtou, procède à la révocation de milliers de fonctionnaires, à 77 destitutions de préfets, à la destitution de 3000 maires et adjoints, à la fermeture de nombreux journaux. Mac Mahon s'investit sur le thème de « la lutte entre l'ordre et le désordre », lui qui était jusqu'alors si réservé. Dans son message au Sénat de juin 1876, Mac Mahon s'était posé comme le dernier rempart avant une républicanisation définitive de la France et une aventure trop à gauche : « La France veut, comme moi, maintenir intactes les institutions qui nous régissent, elle ne veut pas plus que moi que ces institutions soit dénaturées par l'action du radicalisme ; elle ne veut pas qu'en 1880, le jour où les lois constitutionnelles pourront être révisées, tout se trouve préparé d'avance pour la désorganisation de toutes les forces morales et matérielles du pays. Avertie à temps, prévenue contre tout malentendu et toute équivoque, la France, j'en suis sûr, rendra justice à mes intentions et choisira pour ses mandataires ceux qui pourront me seconder ». Pendant la campagne, la pratique de la « candidature officielle » chère à l'Empire est ressuscitée par le Président qui apporte ouvertement son soutien et ses moyens aux candidats conservateurs.

« Résurrection » (éphémère) de Thiers. Mais le coup de force légal du Président permet aux élus républicains, assez divisés, de s'unir dans la tempête. Gambetta va agir, à nouveau, comme un véritable chef militaire pour remporter cette bataille politique décisive. Il s'appuie sur ... le vieux Adolphe Thiers qui ressort de sa retraite politique pour mener son dernier combat. Un axe Gambetta-Thiers se met en place et Thiers rêve soudain de revenir au pouvoir, à nouveau comme Président de la République. Gambetta s'appuie aussi sur Jules Ferry qui, par ses articles et ses discours, dénonce la « révolution de palais » qui vient de se produire contre le parti du « libéralisme avancé » qu'incarneraient les républicains (mais les radicaux ne sont pas d'accord avec cette analyse, attachés aux mesures sociales). Gambetta va marquer cette campagne par plusieurs grands discours : en septembre, au cirque du Château d'Eau à Paris où il exposera une philosophie « républicaine » du suffrage universel. Ce dernier doit être un outil de consultation démocratique, et non la caution populaire d'un pouvoir exécutif autoritaire comme ce fut le cas sous le IInd Empire, ce que Mac Mahon semble vouloir restaurer. A Lille, le 15 août, il déclare, prophétique : « quand le suffrage universel se sera prononcé, il faudra se soumettre ou se démettre », formule à destination de Mac Mahon qu'il annonce perdant. Le 3 septembre 1877, Thiers meurt de congestion cérébrale. Ses funérailles vont être récupérées par les républicains qui vont idéaliser Thiers au passage, considérant qu'il avait su se convertir à la solution la meilleure pour le pays. Les radicaux ne seront pas d'accord avec cette récupération. Les ouvriers se détourneront de plus belle d'une République qui ose encenser la mémoire du « mitrailleur de la Commune ». Les Républicains s'appuient enfin pour leur campagne sur de grands journaux comme La France d'Emile Girardin ou Le XIXe siècle d'Edmond About.

2/ Le dénouement et le « triomphe de la République » (1877-1879)

La victoire des républicains. Les élections du 14 octobre enregistrent une participation record de 80%. Le résultat du scrutin est favorable aux républicains avec 54% des voix. Mais ils perdent des sièges par rapport à l'année précédente : de 363 à 323 sièges contre 200 élus conservateurs. Le parti de Mac Mahon a cependant

nettement perdu. Mac Mahon va-t-il se soumettre ou se démettre ? Ni l'un ni l'autre dans un premier temps. Il rentre en résistance en nommant au gouvernement le général de Rochebouët et envisage sérieusement le retour de l'état de siège, c'est-à-dire la préparation d'un coup d'Etat. La chambre refuse de rentrer en relation avec le nouveau chef de gouvernement, le 24 novembre 1877, par 325 voix contre 218. Le Sénat s'éloigne aussi de Mac Mahon: des orléanistes rejoignent le camp républicain, désapprouvant la politique aventureuse des légitimistes et des bonapartistes. Mac Mahon finit du coup par se soumettre. Il rappelle à la Présidence du Conseil le républicain Dufaure. Plusieurs Républicains entrent au gouvernement comme Charles de Freycinet aux Travaux publics, aux côtés d'orléanistes modérés. Dufaure avait exigé de Mac Mahon une totale liberté dans le choix de ses ministres. Le 15 décembre 1877, Mac Mahon envoie au Parlement un message de soumission (rédigé en réalité par plusieurs ministres du gouvernement Dufaure, Mac Mahon se réfugiant dans le mutisme) dans lequel il écrit : « La Constitution de 1875 a fondé une république parlementaire en établissant mon irresponsabilité tandis qu'elle a institué la responsabilité solidaire et individuelle des ministres ». Ce qui signifie que le gouvernement est responsable devant la Chambre. Le cœur du régime réside dans le Parlement et c'est du Parlement qu'émane le gouvernement. Le Président n'est plus qu'un gardien des institutions. Ce consensus va demeurer pendant toute la IIIème République, et sera repris tel quel par la Constitution de la IVème République en 1946. Il formera la base de la culture républicaine française jusqu'à la Ve République gaulliste. On a parfois parlé de la révision constitutionnelle de 1962 et de la crise politique qui l'avait accompagnée (révision permettant l'élection du Président de la République au suffrage universel) comme d' « une crise du 16 mai 1877 à l'envers » (Serge Bernstein); comme une révolution copernicienne de la culture républicaine française...

La démission de Mac Mahon. Dans l'immédiat, la républicanisation des institutions continue. Les élections municipales des 6-8 janvier 1878 se soldent par un raz-de-marée républicain dans les communes. L'Exposition universelle de 1878, qui se tient à Paris, est l'occasion pour la République de s'auto-célébrer sous le regard du monde entier, devant un Mac Mahon muet. Assez logiquement, la poussée locale des municipales a des répercussions sur la constitution du Sénat. Le 5 janvier 1879, les Républicains gagnent la majorité au Sénat, au moment du renouvellement de ce dernier par tiers. Le rapport de force passe à 179 sénateurs républicains contre 121 conservateurs. Mac Mahon, blasé, démissionne alors, renonçant à aller jusqu'au terme de son mandat fixé en 1880. Il a fini par se démettre... Il prétexte une opposition avec les chambres sur la question de la nomination d'officiers pour démissionner le 30 janvier 1879. Il est remplacé par Jules Grévy, élu aisément par les chambres (563 voix sur 705 votants). Dans son message au Parlement suivant sa prise de fonction, il déclare : « Soumis avec sincérité à la grande loi du régime parlementaire, je n'entrerai jamais en lutte contre la volonté nationale, exprimée par ses organes constitutionnels ». Autrement dit, il établit une doctrine que suivront ensuite tous les Présidents de la IIIème République : le Président renonce à utiliser le droit de dissolution, il renonce dans la pratique à utiliser tous les pouvoirs de type royal que la Constitution de 1875 lui accordait.

La pérennisation de la République. Au terme de cette décennie terrible entamée par le double malheur de la guerre et de la guerre civile, la IIIe République est enfin fondée, après avoir lutté longuement contre les

reliquats de pratique bonapartiste et monarchiste du pouvoir. Symboliquement, le régime commande en 1879 au sculpteur Jules Dalou un monument nommé « Le Triomphe de la République » pour orner la place de la Nation. Il aura fallu presque dix ans pour assister à ce triomphe, après la proclamation du 4 septembre 1870. Rappelons enfin que les lois constitutionnelles autorisaient leur propre révision : il y en aura deux assez importantes, juridiquement et symboliquement. Le 21 juin 1879, les chambres sont ramenées à Paris qui redevient la capitale politique du pays. Ensuite, le 14 août 1884, un amendement du Sénat aux lois Constitutionnelles déclare que « la forme républicaine du gouvernement ne peut faire l'objet d'une proposition de révision ». La France est donc déclarée républicaine à jamais... Le 22 juin 1886, une loi interdit d'ailleurs aux prétendants au trône de séjourner en France. Mais il est vrai qu'un coup de force politique peut tout de même contrevenir à la révision de 1884 et à sa portée : c'est ce qui arrivera le 10 juillet 1940 quand les parlementaires de la IIIe République accorderont les pleins pouvoirs au maréchal Pétain, mettant un terme au cadre républicain, au profit d'un retour à la logique du pouvoir personnel, dans un contexte de défaite militaire et de début d'occupation étrangère (allemande à nouveau).

II/ La politique étrangère et coloniale de la République opportuniste

En dépit des hésitations institutionnelles, il ne faut croire pour autant que plus rien ne se passe dans les autres domaines. Une des questions qui taraude aussi bien les monarchistes que les républicains est la manière dont il faut procéder pour retrouver le statut de grande puissance au lendemain d'une terrible défaite qui a amputé son territoire. C'est ainsi qu'est introduit le débat sur la colonisation, même s'il est vrai que les gouvernement hésitent finalement à relancer l'expansion coloniale, et à cautionner les explorations sur le terrain.

A/ L'empire colonial au début des années 1870

1/ L'isolement au Europe pousse au grand large

L'isolement de la France en Europe. Le Chancelier allemand Bismarck avait réussi à isoler la France au moment de la guerre de 1870 : il maintient cet isolement ensuite, pour empêcher son redressement, une guerre de revanche et pour sécuriser le jeune Empire allemand. Le contexte diplomatique n'est pas favorable à la France, presque tous les acquis de Napoléon III ont été perdus. Le pays est dans l'ombre de l'Allemagne, nouvel homme fort de l'Europe : un véritable système diplomatique s'institue autour du Reich wilhelmien. Bismarck a créé une grande alliance géopolitique en 1873 : « l'Entente des trois Empereurs », entre Guillaume Ier (Allemagne), François-Joseph (Autriche-Hongrie) et Alexandre II (Russie). Cependant, l'Entente s'effondre vite car les intérêts russes et austro-hongrois divergent. Bismarck est celui qui préside désormais les congrès et arbitre les sorties de crise, de guerre et les recompositions territoriale : en 1878 lors de la conférence de Berlin sur le sort des Balkans, l'Allemagne cautionne l'occupation austro-hongroise de la Bosnie-Herzégovine qui appartenait à l'Empire Ottoman (c'est le début d'une alliance forte entre Allemagne et Autriche-Hongrie, surnommées « les Puissances centrales ») et avalise les nouvelles indépendances d'Etats dans la région (Roumanie, Serbie, Monténégro). En 1882, comme la Russie s'éloigne des deux autres Empereurs,

Bismarck convainc l'Italie de rejoindre une alliance à trois avec l'Empire habsbourgeois : ce sera la Triplice, ou Triple Alliance, en vigueur jusqu'en 1914. L'Alliance s'étend provisoirement à la Roumanie en 1883, puis Bismarck s'entend avec l'Espagne sur la question de l'influence au Maroc à la fin des années 1880. Mais il essaye aussi de se rapprocher du Royaume-Uni, en vain. Et tout cela en excluant la France, à la marge du concert européen.

Un empire colonial peu mis en valeur. Se tourner vers l'outre-mer est alors une nécessité pour la France, dans l'impossibilité d'avoir une diplomatie active en Europe. Ce n'est que dans les années 1890 que le pays réussira à sortir de l'isolement. En 1871, le domaine colonial français est déjà très étendu : il couvre 1 million de km² et compte 5 400 000 habitants. Mais, en dépit de cette extension, il pèse peu, tant sur l'économie (5,6 % du commerce extérieur) que dans la vie politique ou dans les représentations. Ainsi, en 1873, à l'Exposition Universelle de Vienne, la France est présente pour montrer son industrie et ses prouesses industrielles, mais le domaine colonial compte pour 2% des notices des exposants : ce n'est pas un atout mis en avant. Mais les républicains considéreront vite que la conquête coloniale est un outil du redressement national. Bismarck le comprend d'ailleurs et pousse la France à se tourner vers l'outre-mer et notamment l'horizon africain, pour qu'elle oublie la Revanche. Mais avant de discuter d'une reprise de l'expansion coloniale, le lien unissant les républicains et les intérêts coloniaux apparaît au grand jour sur la question de l'Algérie. Car la République française a bien une histoire coloniale : la République va coloniser bien plus que les régimes monarchistes et impériaux défunts.

2/ Les troubles en Algérie en 1870-1871 et le tournant assimilationniste

Rappel sur la colonisation de l'Algérie. Là-bas, la colonisation a été violente, initiée depuis 1830 sous le « régime du sabre », la province étant confiée aux militaires par Louis-Philippe. Les militaires ont étendu la conquête vers le sud, tandis que s'installaient, sous la protection des autorités coloniales, des colons venus de toute l'Europe méditerranéenne (Espagne, Portugal, Malte...) mais devenant « Français » par leur installation (les « vrais » Français ne sont majoritaires parmi les colons qu'à partir de 1851). En 1848, la IInde République a tenté l'assimilation de l'Algérie à la métropole en la départementalisant (création de trois départements : Alger, Oran, Constantine) et en créant un pouvoir civil. Mais le coup d'Etat de Louis-Napoléon Bonaparte a fait tourner court l'expérience. Pendant dix ans, Napoléon III a louvoyé entre colons et militaires, favorisant dans un premier temps ces derniers. En Algérie, les colons sont les grands ennemis des militaires. En effet, ils veulent le « cantonnement » des Arabes, c'est-à-dire leur refoulement pour s'approprier leurs terres. Alors que les militaires, malgré la violence de leurs opérations, tranchent souvent les litiges entre colons et tribus indigènes en faveur de ces dernières, dans le cadre de l'administration des « Bureaux Arabes ». A partir de 1860, Napoléon III initie une politique encore plus favorable aux Arabes, voulant créer un « grand royaume arabe » et promettant de restituer aux musulmans d'Algérie la propriété ancestrale sur les terres spoliées (cf chapitre 1). Les colons enragent contre cette « sauvageophilie » et font échouer les réformes. Du coup, ils se détournent de l'Empereur et se rapprochent... de l'opposition républicaine. L'effondrement de l'Empire en septembre 1870 est

accueilli dans la joie chez les Européens d'Algérie qui pensent pouvoir s'affranchir du régime militaire, des directives « indigénophiles » de l'Empereur et établir leur propre régime civil.

Les décrets Crémieux de 1870. En octobre 1870, les colons décrètent des communes insurrectionnelles ou des « comités républicains » à Alger, Oran, Constantine, Philippeville et Bône. Le 30 octobre 1870, Alger passe sous contrôle d'un avocat, Romuald Vuillermoz, ancien déporté républicain de 1848 (déporté en Algérie après la répression des journées de juin par Cavaignac) qui s'auto-proclame « commissaire civil extraordinaire par intérim ». Vuillermoz proclame le régime civil et la suppression des Bureaux arabes. Les insurgés sont écoutés par le gouvernement provisoire républicain constitué le 4 septembre 1870 à Paris. L'Algérie relève du Garde des Sceaux, l'avocat Adolphe Isaac Crémieux. De confession juive, Crémieux avait été Président du Consistoire central israélite de Paris en 1843, puis Président de l'Alliance israélite universelle en 1864. Le 24 octobre 1870, il fait publier six décrets, endossés par le gouvernement de Tours. Le plus célèbre d'entre eux, le « décret Crémieux », fait des juifs d'Algérie des citoyens français, ne relevant plus que de la loi française. Ce qui crée un fossé entre musulmans et juifs d'Algérie, les premiers ne comprenant pas les avantages soudain octroyés aux seconds alors qu'ils vivaient ensemble en bonne intelligence depuis des siècles, avant l'arrivée des Français. Crémieux était aussi un adversaire du régime militaire. Il publiera 58 décrets en 5 mois. Son but est de couler l'Algérie dans le moule français et de la soumettre exactement au même régime que les départements de la métropole, avec des préfets et une représentation au Parlement national. Les décrets de fin octobre 1870 instituent un gouverneur civil pour l'Algérie, dépendant du ministère de l'Intérieur. Les Bureaux Arabes sont supprimés. Mais le goût français de la centralisation, le mépris pour les populations indigènes, le laïcisme font passer les représentants du gouvernement provisoire français pour des mécréants aux yeux de nombreux musulmans d'Algérie.

La révolte de la Kabylie. Ensuite, alors que la métropole connaît les affres de la guerre, de la défaite et de l'occupation étrangère, l'Algérie connaît un soulèvement majeur, en Kabylie, au printemps 1871. Les insurgés se rassemblent derrière Mohammed al-Mokrani. Sa révolte est féodale et aristocratique, résultant d'une incompréhension de la nouvelle politique française. On lui prête ses termes : « Je consens à obéir à un soldat, mais je ne recevrai jamais d'ordres d'un juif, d'un marchand ». La révolte de Mokrani est assez massive, mais seuls les Kabyles se soulèvent véritablement. Les Arabes ne bougent pas et les supplétifs arabes de l'armée française combattent sans rechigner les insurgés. Entre 80 000 et 100 000 combattants kabyles prennent les armes. En France, en dépit de la Commune qui accapare les esprits, le danger en Algérie est correctement évalué : des renforts sont rapidement envoyés. Adolphe Thiers nomme un gouverneur militaire qui doit « agir comme à Paris », au prix de 2000 morts officiels du côté algérien mais le chiffre est sans doute sous-estimé. Le 5 mai 1871, Mokrani est tué. Les Français sont cruels dans les représailles : condamnations à mort, déportations en Nouvelle-Calédonie, confiscation de terres (500 000 hectares) et destructions de plantations. Aux ordres des nouvelles autorités républicaines, l'amiral de Gueydon, qui avait participé à l'écrasement de la révolte kabyle, achève de mettre en place le régime civil et installe des villages de colonisation sur les terres confisquées aux tribus insurgées. Ils serviront entre autres à accueillir des Alsaciens qui émigreront de la région française

promise à l'intégration dans le jeune Empire allemand, en vertu des clauses du Traité de Francfort de mai 1871. Après la répression, c'est l'occasion d'appliquer le programme des colons, qui ont longtemps patienté sous le IInd Empire : assimilation au territoire français (avec les privilèges afférents), vente des terres (les terres des tribus sont rendues libres à l'achat) et cantonnement des Arabes. Les désirs des colons trouvent un écho chez Gambetta, co-signataire du décret Crémieux, partisan de l'assimilation, au sens de rattachement au territoire français. Ce tournant de 1870 en Algérie introduit une idée forte : dans l'imaginaire national, l'Algérie n'est pas une colonie, c'est la France. Il existe une continuité entre la France métropolitaine et ses trois départements d'outre-Méditerranée.

B/ La lente émergence d'une idée coloniale

1/ Hésitations sur la reprise de l'expansion

Inertie au début de la décennie. Au-delà de l'Algérie, pas de changements dans l'immédiat, du côté des comptoirs que la France possédait au Sénégal, en Inde, dans l'océan Indien (vieux domaine colonial), en Indochine (acquisitions du IInd Empire), et au niveau des quelques comptoirs commerciaux qui avaient été fondés au Gabon et en Côte d'Ivoire dans les années 1840. Le débat sur l'opportunité d'une reprise de la colonisation n'est pas posé tout de suite : dans l'immédiat l'heure est au « recueillement » et à « l'expiation ». En plus, la forme du régime est incertaine durant plusieurs années. En 1873, les tenants de l'Ordre moral mènent une politique étrangère prudente et réagissent peu aux événements internationaux. Les républicains ont encore la reprise des territoires perdus d'Alsace-Moselle en perspective, mais elle est lointaine : "N'en parler jamais, mais y penser toujours" disait Gambetta.

Renouveau de l'argumentaire économique. Cette situation est finalement propice à un regain d'intérêt pour la question coloniale dans un milieu restreint : hommes politiques, intellectuels, hommes d'affaires. Paraît alors en 1874 un ouvrage à l'impact déterminant dans les débats : De la colonisation chez les peuples modernes, de Paul Leroy Beaulieu, économiste libéral et professeur au Collège de France. Peu salué par ses pairs, il devient pourtant le socle de toutes les légitimations économiques de la colonisation. Leroy Beaulieu développe la thèse suivante : la colonisation est profitable pour tout le monde dans la mesure où elle favorise "l'émigration des personnes", "l'émigration des capitaux", et l'exportation des marchandises. En clair, elle permet : 1/ d'exporter les déclassés et marginaux hors d'Europe (une "sécurité et un repos" qui évite "troubles et discordes") 2/ - le progrès économique et social par l'ouverture des débouchés, qui permet "une augmentation générale des profits, salaires et jouissances", démultiplier les échanges, bon argument pour un libéral 3/ - la puissance et l'ouvrage comporte une formule célèbre : « le peuple qui colonise le plus est le premier peuple, s'il ne l'est pas aujourd'hui, il le sera demain ». C'est opérer là une légère sortie de l'argument économique pour entrer dans le domaine politique : l'affirmation de la supériorité de civilisation. Quelques publicistes célèbres reprennent : Gabriel Charmes, de La Revue des deux Mondes, préconise la formation d'un Empire méditerranéen. Surtout, Mgr Lavigerie, archevêque d'Alger, déclare : "En France, tout semble fini ; dans l'immense Afrique, tout commence". Mais les résistances sont encore fortes. Pour l'économiste Molinari : "les colonies coûtent cher et

rapportent peu ; elles n'offrent que des débouchés insignifiants". Les colonies n'apporteraient que gaspillage, corruption, frein à la modernisation économique, diminution des investissements en France.

Récupération par les républicains. En plus, pour certains républicains intransigeants, notamment Juliette Adam (une des très rares femmes engagées en politique) qui dirige La Nouvelle Revue, c'est l'abandon de la Revanche. Pour les monarchistes, c'est trop risqué. Le Duc de Broglie, président du Conseil en 1873-1874, freine toute initiative coloniale. Le débat est encore très incertain, mais l'idée chemine, sur la base des arguments de Leroy Beaulieu, repris par Charles Gide, économiste (et oncle de l'écrivain André Gide) : "la politique coloniale est une nécessité politique pour certains pays, pour le nôtre en particulier ; il ne saurait y renoncer sans se préparer un avenir médiocre, et même misérable". C'est cette question de la grandeur de la France qui convainc Gambetta ou Ferry d'épouser pleinement la cause coloniale. Gambetta écrit en 1872 dans La République française que le fleuve rouge (Song Hong) au Vietnam (Annam) est une « voie pour le commerce général du monde ». C'est aussi reprendre la vieille idée que l'Indochine pourrait être une porte d'entrée de la Chine intérieure.

2/ Les explorations et les divers arguments de l'idée coloniale

Les explorations africaines des années 1870. Sur le terrain, certains explorateurs prennent des initiatives comme Pierre Savorgnan de Brazza, depuis les comptoirs du Gabon. Il remonte le fleuve Ogooué et atteint les chutes de Pembara. Il continue à chercher le "grand fleuve" dont parlent les indigènes et finit par pressentir le bassin du Congo. Le rapport de Brazza présenté en 1879 à la Société de géographie montre qu'une voie de pénétration est possible entre la côte et le Congo. C'est la même logique - avec moins de succès - en Indochine en direction du Yunnan par le fleuve Rouge, et en direction d'Hanoi. Ce qui est encouragé par les appétits des soyeux lyonnais. Les industriels de la soie de Lyon veulent en effet mettre la main sur les ressources en vers à soie d'Asie, car les leurs ont été décimées par une maladie - la pébrine - au début des années 1870. Le protectorat sur l'Annam, qui date du IInd Empire, est réactualisé en 1874. La domination française est consolidée. Il n'y a donc pas encore à proprement parler de conquêtes. Mais les explorations redémarrent et préparent un savoir géographique qui nourrira les appétits français, et européens, sur la colonisation de l'Afrique et de l'Asie. En 1872, l'explorateur Paul Soleillet, vieux saint-simonien, propose à la chambre de commerce d'Alger d'installer des entrepôts à Laghouat et de reconnaitre les routes caravanières qui mènent plus au sud à Tombouctou. En 1874, il frôle la mort après une expédition mal assurée. Mais d'autres suivent sur ces brisées. En 1877, Ferdinand de Lesseps, qui préside le Comité national français pour l'exploration et la civilisation de l'Afrique, défend l'idée d'un chemin de fer transsaharien. En 1879, l'ingénieur Duponchel fait paraître Le Chemin de fer transsaharien, jonction coloniale entre l'Algérie et le Soudan dans lequel il préconise un tracé Laghouat-Touat-Niger.

Géographie et « humanitaire ». Dès 1876, à la Conférence géographique de Bruxelles, qui regroupe sept pays (Allemagne, Autriche-Hongrie, Belgique, France, Royaume-Uni, Italie, Russie), sous la présidence du roi des Belges Léopold II, se dessinent les premiers plans de partage de l'Afrique, avec des projets de stations "hospitalières et scientifiques". Beaucoup prennent pour prétexte la lutte contre la traite négrière pour

s'implanter davantage en Afrique : la traite a été interdite sur le plan international par les Européens depuis 1815, tous les pays européens ont ensuite progressivement aboli l'esclavage (Royaume-Uni en 1834, France en 1848...) mais certains souverains africains la pratiquent encore : on prend donc ce prétexte « humaniste » pour intervenir... Ce regard paternaliste et condescendant sur l'Afrique, qui doit être civilisée pour son bien, est une constante des justifications coloniales. Victor Hugo lui-même justifie cette intervention coloniale avec des propos édifiants, lors d'un banquet de commémoration de l'abolition de l'esclavage en mai 1879 : « Au XIXe siècle, le blanc a fait du noir un homme ; au XXe siècle, l'Europe fera de l'Afrique un monde ». Au Sénégal, Paul Soleillet reprend en 1878 la trace de Faidherbe en poussant à l'Est vers Ségou où il rencontre Ahmadou qui n'avait plus entendu parler des Français depuis un bout de temps. A son retour, Soleillet est chaleureusement accueilli par les commerçants de Saint Louis, les sociétés de géographie de Bordeaux et de Lyon, par le Président du Conseil Charles Freycinet et Jules Ferry. Une partie de son rapport paraît au *Journal Officiel*.

Cristallisation d'un argumentaire colonial. Les républicains sont donc favorables à la colonisation, et les monarchistes plus modérés. Mais ces derniers perdent définitivement leur majorité en 1879. Le tournant colonial est lancé. Gambetta pense que la colonisation n'est pas qu'une entreprise commerciale, mais aussi politique : elle donnerait à la France les moyens de la Revanche. A partir de là, son objectif en politique étrangère devient de différer la Revanche et de mener une politique d'expansion à l'échelle mondiale. Notons enfin qu'il n'y a pas que les politiques qui poussent à la reprise de la colonisation. Les réseaux missionnaires sont une autre force poussant à l'expansion : en 1870, Mgr Lavigerie fonde l'ordre des Pères Blancs et justifie l'évangélisation des âmes africaines. Les Sociétés de géographie comme la Société de Géographie de France (1821) ou la Société de Géographie commerciale (1876) jouent un rôle important de promotion de l'empire et de valorisation d'un imaginaire exotique avec leur presse : Bulletins, L'Année géographique, la Revue géographique... Enfin, les colons eux-mêmes peuvent se constituer en groupe de pression favorable à l'empire : c'est notamment le cas des colons d'Alger, particulièrement virulents et assimilationnistes, on l'a vu. Tous ces acteurs assignent leur propre vision aux colonies mais peu à peu se dégage un « système commun d'argumentation » basé sur la théorie économique (l'empire est une source de profits et de placements de capitaux), la réflexion politique (prestige national, extension de la souveraineté) et la conscience morale avec l'argument des « races inférieures » à civiliser, auquel est attaché Jules Ferry. C'est ce que souligne l'historien de l'idée coloniale française Raoul Girardet dans L'idée coloniale en France de 1871 à 1962 (1972).

III/ L'économie française : une modernisation qui se poursuit

Contexte général. L'incertitude politique, contrairement à la période 1848-1852, n'est pas défavorable aux affaires : on voit bien que le régime tend ostensiblement vers un système parlementaire modéré. Contrairement à la séquence troublée du Printemps des Peuples, l'Europe est en paix. De manière générale, les guerres, très ponctuelles au XIXe siècle (pas d'embrasement généralisé du continent européen entre 1815 et 1914) n'interrompent pas les échanges internationaux. L'acier, le chemin de fer, le bateau à vapeur et la multiplication du crédit (pour les entreprises industrielles) ouvrent des perspectives nouvelles pour tout le monde occidental (Europe et Etats-Unis). En France, la dette de guerre est payée dès 1873. Les élites

économiques sont toujours les mêmes par-delà la défaite. Aussi, la modernisation de la France continue, tirée par le chemin de fer, le secteur bancaire et une politique économique résolument libérale, que soient aux commandes les monarchistes ou bien les républicains.

A/ Une économie entre archaïsme et modernité

Etudions deux secteurs pour illustrer l'une et l'autre de ses idées, et le contraste caractérisant l'économie française.

1/ Un secteur moderne : le chemin de fer

La fièvre ferroviaire se poursuit. Tout au long du XIXe siècle, le chemin de fer a tiré la croissance économique des pays occidentaux. On parle de « fièvre ferroviaire française » depuis le IInd Empire (les premières lignes et le principe du réseau en étoile autour de Paris dataient de la monarchie de juillet). En 1890, l'Europe compte près de 300 000 km de voies ferrées, soit 70 % du réseau des États-Unis où là-bas le chemin de fer est un véritable outil d'intégration territoriale de l'immense territoire entre les deux façades océaniques. Le réseau mondial est alors de 1 100 000 km : plusieurs lignes sont construites dans les colonies des Européens (en Algérie française, dès les années 1850). Mais la motivation essentielle est strictement capitaliste : le secteur est d'abord dominé par des entreprises privées qui veulent faire du profit en mettant en place un transport de marchandises. Dans le dernier tiers du XIXe siècle, le transport de voyageurs s'intensifie et développe l'offre des compagnies ferroviaires : création de wagons à couloir, de wagons-lit, de wagon-restaurants, pour les « grands voyages » vers le Sud le long de la ligne exploitée par la Compagnie des chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée (PLM), qui investit après dans les lignes de chemin fer coloniales. Mais surtout le chemin de fer a accompagné, en France comme ailleurs, l'essor du capitalisme moderne (et international). Car il suppose une véritable révolution du financement, ce que constate Karl Marx dès 1879, considérant que les chemins de fer ont inséré le « monde entier dans un réseau d'escroquerie financière et d'endettement réciproque, forme capitaliste de la fraternité internationale ». Car la construction du réseau et des trains coûte très cher et suppose de gros investissements : pour mobiliser ces capitaux en grande quantité, se mettent en place les sociétés anonymes (SA), sous le IInd Empire par les lois de 1863 et 1867. Ce qui implique des transformations du marché financier et de l'organisation des entreprises et donc des rapports sociaux nouveaux au sein de l'entreprise ou entre actionnaires et employés. L'émergence des sociétés de capitaux, lançant des actions sur le marché boursier, entraîne de la spéculation, dénoncé par exemple par Emile Zola dans son roman L'Argent en 1891 (mais parlant du IInd Empire). Le IInd Empire a vu se multiplier les « affaires ». En 1856, un cas de malversation de la Compagnie des chemins de fer du Nord donnera lieu au Manuel du spéculateur à la Bourse de Proudhon. Il s'agit d'une simple œuvre de commande initialement (un travail « alimentaire » pour un auteur en manque d'argent) mais la réédition postérieure de l'œuvre donne lieu à des ajouts de la part de l'auteur qui donnent à l'ensemble une tonalité beaucoup plus critique envers le système financier...

Chemin de fer et grand Capital. Selon l'historien de l'économie Jean Bouvier, la construction ferroviaire est un « laboratoire de la centralisation des capitaux et du grand capitalisme » : la construction et l'exploitation

ferroviaire passent entre les mains de groupes financiers rassemblant d'autres sociétés industrielles (charbonnage, sidérurgie, construction mécanique) et bancaires. En France dominent le groupe Rothschild (qui gère la Compagnie du Nord et la Société de Construction des Batignolles, la principale industrie de construction mécanique française à la fin du XIXe siècle), le groupe Pereire (fondé les frères du même nom sous la monarchie de juillet et qui gère le Crédit Mobilier, et la Compagnie ferroviaire du Midi, la sidérurgie de Saint Etienne), le groupe PLM (regroupant aussi la Société Générale, Schneider, l'industrie marseillaise...). Ces groupes constituent désormais les structures du Grand Capital. Le chemin de fer est un leading sector : il active plein d'activités secondaires, comme la métallurgie. Il a également un lien avec l'urbanisation et la transformation des villes qui s'articulent autour des gares. Ces dernières constituent de véritables « temples de la modernité », avec usage massif du fer et du verre. En 1877, Claude Monnet peint La Gare Saint Lazare qui était alors une source de fascination pour de nombreux Parisiens et une gare en plein essor avec le trafic Parisbanlieue et les trains pour la Normandie. C'est enfin un secteur créateur d'emplois : en France, les compagnies ferroviaires utilisent 32 000 ouvriers et employés en 1850, puis 320 000 en 1900. L'Etat investit également dans les équipements, à l'image du Plan Freycinet de 1879 pour la modernisation et l'extension du chemin de fer, des routes et des canaux, du nom de Charles de Freycinet, ministre des Travaux Publics en 1877-1879 et président du Conseil fin 1879.

2/ Un secteur entre traditionnel : le textile

L'organisation du travail. En histoire économique, L'organisation du travail en économie désigne la mise en place d'une structure organisée et partagée, de méthodes et de savoir-faire qui doivent permettre aux acteurs intervenants dans le processus de production de travailler ensemble, dans l'intérêt de l'organisation et en fonction des objectifs fixés. Autrement dit, il s'agit de l'agencement des différents acteurs engagés dans la production d'un bien ou d'un service. Le concept est employé par exemple par l'historien de l'économie Alain Dewerpe dans *Le monde du travail en France. 1800-1950* (1989).

Travail dispersé et canuts de Lyon. Le salariat à l'usine est une forme d'organisation du travail, reposant sur la concentration des travailleurs dans un même endroit, source d'économie d'échelle, avec une rémunération à la productivité venant d'une même source. Mais il y en a d'autre, comme le domestic system (ou putting out system) qui a longtemps caractérisé le texte français, jusqu'à la fin du XIXe siècle. Hippolyte Taine l'observe encore chez les canuts de la soie à Lyon dans les années 1860. Il s'agit d'une forme traditionnelle d'organisation du travail préindustriel mais qui survit encore en plein âge industriel. Un patron décide de faire fabriquer des pièces, non par des salariés, mais par des travailleurs indépendants, souvent situés en milieu rural ou dans les faubourgs des villes (le cas des canuts), travaillant à domicile avec des moyens de production qu'ils ont eux-mêmes achetés. Dans le domaine de la soie lyonnaise, un produit de luxe au XIXe siècle avec une riche clientèle étrangère : le marchant-négociant de Lyon fait fabriquer des pièces de soie par des travailleurs indépendants dans le faubourg de la Croix-Rousse. C'est une organisation du travail très précaire, puisque le travailleur, payé ponctuellement selon un tarif fixé par le marchand, n'a aucune garantie de la pérennité de ses commandes comme du tarif. Les canuts connaissance encore une grave crise de revenus et de subsistance dans

les années 1870, avant que le système ne s'industrialise. Ceci engendre une grande diversité de la condition ouvrière au XIXe siècle : le travail peu qualifié de la grande industrie ne se généralise qu'à la fin du XIXe siècle avec la forme du travail concentré en usine.

B/ Les acteurs de l'économie

1/ L'argent et les banques

L'économie monétaire française. Pour financer l'industrie et les activités économiques en général, il faut du crédit obtenu auprès des banques qui font le commerce de l'argent. Les réserves monétaires de la France sont abondantes : ce que montre le paiement rapide de l'indemnité de guerre de 1871. Malgré les emprunts souscrits rapidement et le contexte de la dépression européenne, la circulation monétaire est importante (2 340 milliards de francs). Depuis 1848, la Banque de France, banque privée (et non publique) fondée en 1800 sous Napoléon, est la seule banque d'émission du pays (pièces et billets). L'Etat n'exerce qu'un faible contrôle, se contentant de nommer les gouverneurs. La Banque de France à l'obligation en 1897 d'avoir une succursale dans tous les départements, pour faciliter la diffusion de la monnaie. La Banque est administrée par une sorte de conseil d'administration, le Conseil de régence, formé jusqu'en 1936 de deux cents actionnaires, ce qui forge rapidement à gauche le mythe des « deux cents familles » qui contrôleraient l'économie nationale. La monnaie est le Franc germinal, qui a remplacé la Livre tournois de l'Ancien Régime, introduit sous Napoléon en 1803. Le franc est une monnaie solide sur le plan international. La masse monétaire en circulation est certes importante mais elle a un profil particulier. En économie, la monnaie se définit par ses trois fonctions : être un intermédiaire des échanges, être une unité de compte pour mesurer la valeur des choses, être une réserve de valeur ; et elle se présente sous trois forme : métallique (espèces « sonnantes et trébuchante ; argent liquide), fiduciaire (billet de banque dont la valeur vient de la croyance-fides), scripturale (échange d'informations par des moyens comme les chèques qui permettent la réécriture de lignes de compte de part et d'autre de l'échange). Au XIXe siècle, on constate une certaine aversion française pour la monnaie autre que métallique. C'est un mauvais souvenir de la banqueroute de Law de 1720 (un système d'émission de papier-monnaie mis en place sous la Régence mais qui a été miné par la spéculation) et plus récemment de la mise en circulation des assignats sous la Révolution française en 1791, gagés sur les biens nationaux, mais qui se sont vite dépréciés car il y a eu trop d'impression. Certes, dans le second XIXe siècle, la monnaie fiduciaire s'accroît lentement. Mais la monnaie métallique reste encore une importante part de la masse monétaire : 59% de la masse monétaire en 1873, 50% en 1896, 45% en 1900 et 32 % en 1913 (contre 22% fiduciaire, 46% scripturale). Les billets sont de grosses coupures et ont longtemps peu servi pour les échanges quotidiens qui se faisaient en pièces. Les chèques ne concernent que les grosses transactions, pour les milieux d'affaire et industriels.

Puissance de la banque française. Le niveau de l'épargne est important : deux milliards de francs par an. La France avait été dotée sous le IInd Empire d'un système bancaire moderne, formé de banques constituées en sociétés anonymes. Des banques d'affaires apparaissent au début de la IIIe République, non sans liens pour certaines avec la constitution de l'empire colonial : Banque de Paris et des Pays-Bas (Paribas) en 1872, la Banque parisienne en 1874, la Banque d'Indochine en 1875, la Banque d'Alger... Il existe toujours la « très haute banque »

(qui finance les Etats) apparue au XVIIIe siècle : avec les dynasties de banquier que sont les Hottinguer, les Mirabaud, les Neuflize. Le réseau bancaire français couvre l'ensemble des pays et peut orienter les placements des épargnants en Europe et hors Europe. Dans les années 1880, le ministre des finances de l'Empire russe, Sergueï Witte, dira : « la France, c'est la banque ! ». En 1880, sur 16,3 milliards de francs placés par la France à l'extérieur, 76.6% le sont en Europe du Sud et au Proche-Orient (Empire Ottoman, où la France défend ses intérêts de concert avec l'Angleterre (les deux pays gèrent le canal de Suez inauguré en Egypte ottomane en 1869). La France a donc des capitaux en abondance... mais paradoxalement ils sont plus investis à l'étranger que dans l'industrie française. Il n'y a pas encore de gros sites industriels en France dans les années 1870, hormis le Creusot des Schneider.

2/ Patrons et innovations

Le patronat. Il faut certes évoquer les capitaines d'industrie, qui bâtissent des fortunes et accumulent du capital qui sera ensuite réinvesti dans la production. En 1875, Eugène Schneider, le grand patron des usines sidérurgiques du Creusot, un homme « fils de ses œuvres » puisque son père était un simple notaire lorrain, laisse en mourant à ses héritier un capital d'une trentaine de millions de Francs. Henri Schneider, le fils d'Eugène, est un grand défenseur du patronat français et partisan d'une (très) faible intervention de l'Etat. Les patrons constituent des groupes de pression pour défendre leurs intérêts comme le très puissant Comité des Forges, apparu sous le IInd Empire en 1864. Il rassemble les grands noms de la sidérurgie comme la famille de Wendel qui détenait des aciéries à Hayange et choisit par patriotisme de se relocaliser en France lorsque cette partie de la Lorraine intègre l'Empire allemand. On compte aussi quelques grandes noms dans le domaine sucrier (raffinage du sucre et production de sucre à partir de la betterave) comme la famille Lebaudy. Mais nombre d'entreprises sont d'origine et de forme familiale. Le petit industriel français est de nature frileuse, marqué par l'obsession de l'autofinancement et de l'amortissement.

Quelques innovations. Les innovations techniques sont au rendez-vous grâce à la présence d'ingénieurs et de savants de qualité. Marcelin Berthelot renouvelle la chimie des corps gras, des colorants et des engrais. Le comte Hilaire de Chardonnet fabrique des fibres textiles artificielles à partir de la nitrocellulose, selon un procédé breveté en 1884. Pierre-Emile Martin a amélioré en 1865 le procédé (britannique) Bessemer (1855) de production d'acier à partir de la fonte (fer et carbone), plus rapide, et pour un acier plus solide. Paul Héroult découvrira la fabrication de l'aluminium par électrolyse (de la bauxite) en 1886.

3/ L'économie française face à la crise

Une politique libérale. Pour l'heure les effets de cette crise, qui a débuté par un krach boursier à Vienne (éclatement d'une bulle spéculative dans le domaine de l'immobilier) et s'est prolongée par une crise à la bourse de New-York (incapacitant un temps le secteur des chemins de fer) ne se font pas trop sentir en France. Il faudra attendre les années 1880 pour assister à plusieurs faillites industrielles et bancaires, et à une montée du chômage. Il n'y a donc pas véritablement de politique de crise. L'économie s'organise sur des principes libéraux, avec une très faible intervention de l'Etat. Les républicains opportunistes maintiennent le libéralisme économique, autour des idées fortes que sont : loi de l'Offre et de la Demande, division du travail, libre

concurrence. Un symbole est Léon Say : représentant des grandes dynasties bourgeoises et petit-fils de Jean-Baptiste Say, grand économiste libéral du début du siècle. Il fut de longues années ministre des Finances dans les années 1870 et 1880. L'Etat républicain se veut proche des milieux d'affaires, d'où les soupçons de corruption récurrents. Mais il y a parfois des entorses au principe du libre-échange comme la mise en place de tarifs protectionnistes : le tarif douanier général de 1881 qui frappe les produits manufacturés importés de 10-30%, cependant levé sous la pression des libéraux comme Say. Il était pourtant nécessaire face au phénomène de baisse généralisé des prix lié à la dépression européenne.

Une classe politique affairiste. De nombreux hommes politiques ont un pied dans le monde des affaires et siègent, en plus du Parlement, dans des conseils d'administration de diverses entreprises. Y compris chez les républicains et ce sont d'ailleurs ces individus qui crédibilisent l'idée de République auprès des entreprises et des épargnants, voire des voisins européens toujours inquiet des agitations françaises. Ils vont avoir une influence déterminante sur le régime en l'orientation vers la modération et le « centrisme ». Léon Say est président des mines de Decazeville. Auguste Pouyer-Quertier, ministre des Finances en 1871-1872, est un grand filateur normand. Eugène Caillaux, ministre des Finances en 1877, est vice-président de PLM. Agénor Bardoux, ministre de l'Instruction publique en 1877-1879, est président de la Banque hypothécaire. Emile de Marcère, ministre de l'Intérieur en 1876, puis en 1877-1879, est président des mines de Béthune. Ces politiciens favorisent les affaires et ... ont tendance à étouffer les scandales économico-financiers. En mai 1876, Say répond aux parlementaires qui veulent créer une commission d'enquête sur les malversations du Crédit foncier : « Il n'y a plus de crédit privé ou public, il n'y a plus d'affaires sérieuses possibles si le Parlement crée ainsi des commissions d'enquête pour examiner la situation des sociétés ». Autrement dit, au nom de la liberté d'entreprise, du redressement économique et de la paix sociale, il faut fermer les yeux...

Crise dans l'agriculture... et bientôt dans l'industrie. Les agriculteurs sont en fait ceux qui souffrent le plus de la dépression économique, d'autant qu'elle a accompagné une série de désastres pour les cultures. Il y eut d'abord la maladie du ver à soie des années 1860 (pébrine) qui a mis à mal la sériciculture qui se redresse vers 1880. Cependant, la baisse du prix des transports rend très concurrentielle la soie d'Extrême-Orient. Mais surtout la maladie du phylloxera qui a débuté en 1863 dans le Languedoc atteint l'Europe du Nord dans les années 1880 et notamment la Bourgogne et la Champagne. Il s'agit d'un insecte qui ravage les vignes où il s'implante, importé par des lots contaminés venant des Etats-Unis. En trente ans, avant qu'on ne trouve le remède, le phylloxéra va quasiment anéantir la viticulture française. Mais la production sera ensuite replantée et se redresse, tandis que le vin algérien a compensé. La baisse des prix agricoles en Europe, dans le même temps où les blés et viandes des pays neufs du continent américain (Argentine, Brésil) arrivent à bon prix en Europe contribuent à plonger les agriculteurs dans une crise structurelle. Durant ces années, l'artisanat et l'industrie dans les campagnes tendent également à la baisse. Mais la dépression économique qui va durer jusqu'en 1896 avec ralentissement durable de la croissance dans de nombreux pays est sans doute, selon les économistes, une crise de transition entre deux systèmes de fonctionnement global de l'économie; c'est-à-dire entre deux industrialisations, et non un effondrement généralisé de l'économie.

Conclusion: La décennie 1870 n'est donc pas une décennie perdue et les continuités sont grandes avec le IInd Empire. La République parlementaire s'est certes imposée mais ses ennemis sont encore nombreux et la majorité des électeurs n'a approuvé ce régime que lorsqu'il était établi que les républicains n'étaient plus des révolutionnaires et qu'ils allaient défendre l'ordre et la propriété. L'expansion outre-mer peine à être mise à l'ordre du jour, mais la marine, modernisée sous Napoléon III, n'a pas été affectée par la guerre et se tient donc prête. Enfin, l'économie capitaliste et libérale n'a pas connu de rupture majeure et s'implante dans une société toujours riche. Dans le fond, la société bourgeoise du IInd Empire a survécu par-delà le changement de régime, et les « couches sociales nouvelles » de Gambetta viennent s'agréger aux anciennes élites.